

Image not found or type unknown



Retenu des droits d'héritage

Par **emoi**, le **22/05/2014** à **11:43**

Bonjour,

Je vais habiter chez ma maman âgée de 90 ans pour l'aider gratuitement au quotidien.

Elle va me loger et me nourrir en contrepartie.

En cas de décès, mes frères et sœurs auront t'ils le droits de demander une retenue de frais d'hébergement sur ma part d'héritage?